



Compte rendu

Réunion commission Hunter Provence et Côte d'Azur



Vendredi 3 février 2017

au Pôle des Sports Equestres Dracénois (Draguignan), 17h

Avec la participation de **Jacques Robert**, représentant du comité fédéral Hunter et **Claude Lanchais** Conseiller Technique National Hunter.

Sont présents : **Jean-Pierre Collin** (CRE Côte d'Azur, membre du comité de préfiguration de réunion des CRE Côte d'Azur et Provence), **Maeva Metsu** (CRE Côte d'Azur), **Pierre Breu** (Responsable de commission Hunter Côte d'Azur et Président CDE83), **Géraldine Lyonnet** (2EQUIT), **Jean-Christophe Comet** (Club Hippique de Nice), **Ludovic Bizet** (Section Equestre Militaire de Draguignan), **Brice Vieville** (Centre Equestre de Carnoules), **Agnès Burgraeve** (AGASC), **Mathieu Rondeau** (Ecurie Matjane), **Laetitia Weale** (Présidente CDE06), **Denis Mathieu** (Centre Equestre de Fréjus), **Etienne Roque** (enseignant indépendant), **Aurélié Balmat** (Centre Equestre le Nénuphar), **Pascale Falanga** (CTS), **Wilfrid Prudhomme** (Ecurie d'Oiselay).

Début de la séance à 18h15.

➤ Evolution réglementaire

Claude Lanchais présente les rectificatifs apportés au règlement spécifique Hunter applicable au 1er février 2017.

Une des modifications présentée concerne l'article 2-1 A du règlement au sujet des contrats de foulées.

« Art 2.1 – Définitions

Les épreuves de Hunter font l'objet de la répartition suivante :

A - Epreuves Hunter Équitation

- Type Grand Prix : Ce sont des épreuves pouvant comporter toutes les difficultés d'un Grand Prix de CSO avec plusieurs contrats de foulées ~~imposées~~.

Afin de retirer la difficulté des contrats de foulées dans les petits niveaux d'épreuves, le mot « imposé » est retiré pour permettre le « contrat libre ». Ce nouveau règlement donne ainsi plus de souplesse aux cavaliers et une responsabilité supplémentaire aux enseignants. Claude Lanchais rappelle l'importance de faire descendre l'information en région et d'en informer les chefs de piste qui ne sont pas toujours au fait des modifications de règlement.

Un point est également abordé sur les épreuves combinées dont Claude Lanchais rappelle l'intérêt pour les cavaliers mais aussi pour les organisateurs. Un article rédigé dans la REF (n°154) récapitule les nombreux atouts des épreuves combinant CSO et Hunter :

Extrait REF n°154, rédaction Claude Lanchais.

Intérêt pour l'organisateur :

« *Le combiné permet d'ouvrir le Hunter à d'autres publics et d'élargir le listing d'adresses pour le concours Hunter. Il représente un gain de temps sur le changement de piste. Il permet un jury commun et une seule remise de prix.* »

Intérêt pédagogique :

Les cavaliers Hunter découvrent les impératifs de tracé, de rythme, de hauteur des obstacles du CSO. Les cavaliers CSO affinent la précision dans l'emploi des aides, la recherche de cadence, la préparation avant le saut, la sobriété dans l'efficacité. Effectuer 2 parcours à peu d'intervalle avec des objectifs techniques différents est un défi technique avec l'atout d'un moindre coût.»

Les organisateurs et officiels de compétition sont invités à prendre connaissance des dispositions spécifiques Hunter du règlement des compétitions applicable au 1er septembre 2016 avec rectificatif applicable au 1er février 2017 disponible sur FFE.com, rubrique discipline Hunter.

S'ensuit des échanges entre les organisateurs et Claude Lanchais concernant des points spécifiques du règlement et la construction des parcours. Il est rappelé que les réponses apportées sont l'objet des formations chef de piste auxquelles Claude Lanchais invite les officiels à participer. A ce sujet et pour aborder le point suivant concernant la formation des officiels de compétition, Claude Lanchais rappelle les objectifs du « Printemps Style et Equitation » et conseille aux chefs de piste désireux de se former de se rendre au Parc équestre fédéral du 18 au 23 avril 2017.

➤ **Identification des officiels de compétition et perspective de formation continue**

Avec en Côte d'Azur seulement 2 juges National (Pierre Breu, Denis Curtit), 1 juge National Elite (Jean-Christophe Comet), 2 Chef de piste National (Pierre Breu, Jean-Christophe Comet), **et en Provence** 1 juge National (Frantz de la Burgade), 1 juge National Elite (Wilfrid Prudhomme) et 1 chef de piste National Elite (Wilfrid Prudhomme), il est soulevé la nécessité d'organiser des stages pour continuer à former les officiels de compétition et monter le niveau des juges et chefs de piste Hunter Club (34 juges Club et 13 Chefs de piste Club licenciés en Provence et Côte d'Azur au 3 février 2017).

Compte tenu de l'éloignement de Lamotte Beuvron et des frais engagés pour les clubs du quart Sud Est pour s'y rendre, il est décidé à l'unanimité et avec l'avis favorable de Claude Lanchais d'engager une réflexion sur la mise en place d'une formation juge et chef de piste Hunter en région PACA. Sur la proposition de Claude Lanchais, cette formation pourrait être une déclinaison simplifiée du Printemps du Style dans la région Sud Est, soit une formation de 3 jours sur le support existant d'un championnat pour former les juges et chefs de piste sur le terrain. Une réflexion dans ce sens devra être engagée par le CRE PACA.

Claude Lanchais rappelle également à ce sujet qu'un nouveau logiciel pour tester les candidats sur le terrain, élaboré par la FFE sur le même modèle que celui déjà utilisé en dressage et actuellement en phase de test, sera opérationnel pour le printemps.

Enfin, Claude Lanchais indique qu'elle est joignable très facilement via FFE et disponible pour répondre à toutes les questions que se posent les organisateurs, officiels de compétition ou responsables de clubs.

➤ **Calendrier des concours et championnats**

En côte d'Azur, 27 concours Hunter Club (Ecuries Guillaume Gombert, C H de Nice, C E de Carnoules, Les Cavaliers du Domaine Equestre de St Paul, E E de la Colle sur Loup, Ecurie du Derby, E E du Luc, Ecurie Matjane, Haras de Bois Soleil, S C H du Var, C E de Fréjus) **et 12 concours Amateur** (C H de Nice, Ecuries Guillaume Gombert, Ecurie du Derby, Ecurie Matjane, C E de Fréjus) sont enregistrés pour 2017.

Championnat Départemental (Club) VAR : 11 juin 2017 au Centre Equestre de Fréjus

Championnat Départemental (Club) ALPES-MARITIMES : 2 avril 2017 au Club Hippique de Nice

Championnat Régional (Club et Am) COTE D'AZUR : 15 et 16 avril 2017 au Club Hippique de Nice
Championnat Inter Régional (Club et Am) PACA : 18 juin 2017 au Centre Equestre de Carnoules

En Provence pour la même année ont été déclarés 13 concours Club (Ecurie d'Oiselay, C E Sauvecanne, Les Ecuries de Montmaur, C H de Marseille Allauch, Pegase, Asso du Poney Club, Ecurie de Chambaresc, Haras d'Anibert, Ecuries d'Eroses, La Gourmette Vauclusienne) **et 3 concours Amateur** (Ecurie d'Oiselay, C H de Marseille Allauch).

Championnat Départemental (Club) BOUCHES-DU-RHONE : 4 juin 2017 au Centre Equestre Sauvecanne

Championnat Départemental (Club) VAUCLUSE : 22 octobre 2017 à la Gourmette Vauclusienne

Championnat Régional (Club et Am) PROVENCE: 27 et 28 mai 2017 à l'Ecurie d'Oiselay

Concernant le Var et les Alpes-Maritimes, Pierre Breu rappelle la règle et la nécessité de ne pas organiser 2 concours Hunter Club et/ou Amateur dans les 2 départements sur une même date.

Le Championnat Régional qui comprendra dès la rentrée prochaine la région PACA sera attribué en alternance 1 année sur 2 à un organisateur de Côte d'Azur et un club de Provence.

Conformément au règlement FFE, des championnats inter départementaux pourront être organisés parallèlement (ex : Championnat Inter départemental Var et Alpes-Maritimes ou CID Vaucluse et Bouches-du-Rhône).

Art 4-1-B du règlement général des compétitions :

« Championnats inter départementaux : deux départements du même CRE au minimum peuvent organiser ou participer chaque saison un seul championnat interdépartemental par discipline, division et indice. Un département ne peut être concerné que par un seul championnat inter départemental par saison, discipline, division et indice.

Championnats régionaux : chaque région peut organiser chaque saison un seul championnat régional par discipline, division et indice. »

Avant d'envisager l'ouverture d'un Championnat Inter Régional intégrant Languedoc-Roussillon, il est communément admis que des efforts pour faire du 1^{er} Championnat Régional PACA un événement réussi comptant des cavaliers de Provence et de Côte d'Azur devront d'abord être faits.

➤ **Formation des cavaliers**

Ludovic Bizet prend la parole pour présenter le plan de formation établi en Côte d'Azur et l'ensemble des stages réalisés et à venir.

La mise en place de ces stages répond à une forte demande des cavaliers Club et Amateur qui s'intéressent non plus uniquement au CSO mais souhaitent poursuivre dans la pratique et la philosophie du Hunter jusqu'au niveau Amateur.

Grâce à la fidélisation et au suivi des cavaliers au travers des stages l'objectif de constituer un groupe de cavaliers Hunter amateur en vue des championnats de France est atteint.

Ces stages, initialement destinés aux seuls cavaliers, ont permis de détecter des enseignants intéressés par une formation ou complément de formation Hunter qu'ils souhaitent utiliser dans leur enseignement. Ainsi, sur les 11 stages programmés depuis septembre 2016 jusqu'à fin mars 2017, 4 stages réservés aux enseignants ont été programmés.

En réponse à une question de Pascale Falanga, Jean-Pierre Collin précise que ces stages (sauf celui réservé aux enseignants le 06/02/17 avec J. Robert) se déroulent aux frais des cavaliers et enseignants inscrits, le CRECA ne fait que relayer et porter l'information sur les différents supports qu'il utilise (site du CRECA, Facebook, information téléphonique).

Concernant les stages cavaliers ou enseignants, Pascale Falanga précise qu'en Provence, pour l'ensemble des disciplines, il n'y a pas de stages cavaliers organisés par le CRE mais uniquement des stages enseignants ; à ce jour, pour le Hunter, il n'est pas prévu de stages enseignants et aucune information n'a été portée à sa connaissance sur des stages de formation cavaliers organisés dans le cadre d'initiatives individuelles.

Le nombre d'engagés sur les concours en Côte d'Azur s'accroît et des cavaliers de Provence (13, 84, 04) qui participent aux stages viennent jusqu'à Nice ou St Paul en Forêt pour courir des épreuves Amateur.

Le succès des stages et le nombre d'engagés sur les épreuves Hunter parlent d'eux-mêmes, la réponse des enseignants et des cavaliers à cette dynamique est positive et encourageante pour le développement de la discipline du Hunter dans la région.

STAGES CAVALIERS CLUB ELITE ET AMATEUR

- 22 et 23 octobre 2016 (L. Bizet, Section Equestre Militaire de Draguignan) *Stage complet*
- 17 et 18 décembre 2016 (L. Bizet, Section Equestre Militaire de Draguignan) *Stage complet*

A venir,

- 18 et 19 février 2017 (L. Bizet, Section Equestre Militaire de Draguignan) *Stage complet*
- 25 et 26 mars 2017 (L. Bizet, Ecuries Guillaume Gombert)
- **16 et 17 juin 2017 (J. Robert, Centre Equestre de Carnoules) STAGE CRE CA**

STAGE CAVALIERS CLUB (A partir Galop 4) ET AMATEUR

- 16 février 2017 (L. Bizet, Domaine Equestre de St Paul) *Stage complet*

STAGES ENSEIGNANTS

- 19 décembre 2016 (L. Bizet, Section Equestre Militaire de Draguignan)

A venir,

- 06 février 2017 (J. Robert, Pôle Equestre Dracénois, Organisation CRECA)
- 20 février 2017 (L. Bizet, Section Equestre Militaire de Draguignan)
- 27 mars 2017 (L. Bizet, Ecuries Guillaume Gombert) *Journée Expert Fédéral*

➤ Constitution de la commission Hunter PACA

Dans le cadre de la réunion des 2 CRE qui interviendra au cours du 4^{ème} trimestre 2017, il est indispensable de mettre en place dès à présent une commission Hunter PACA.

Actuellement, la commission Hunter de Côte d'Azur est animée par Pierre Breu.

Jean-Pierre Collin précise que la réflexion des Présidents des 2 CRE les a conduit à proposer à Pierre Breu de poursuivre sa mission jusqu'à fin 2017 en vue de structurer une commission Hunter comprenant des participants professionnels répartis sur la région, le nombre idéal pouvant être de 8 (6 départements - Var, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Alpes-de-Hautes Provence - + le Président de commission + le représentant du CRE).

Pierre Breu a accepté tout en précisant que dans l'avenir, il souhaitait ne conserver que la représentation du Var.

Jean-Christophe Comet fait part de son désaccord pour deux raisons : d'une part, il estime qu'il faut aller plus vite et mettre en place dès à présent une commission « définitive » alors que la proposition proposée est finalement transitoire puisque Pierre Breu sera remplacé à partir de 2018 et d'autre part suggère qu'il soit procédé lors de la présente réunion à la désignation du Président de Commission parmi les personnes présentes, ensuite ce responsable constituera son équipe.

Pascale Falanga rappelle que, selon les textes régissant les CRE, les Présidents de Commission sont désignés par le Président du CRE (au cas particulier des 2 CRE : Franck David et Pierre Petit).

Jean-Pierre Collin confirme ce point et précise que le cadre dans lequel est constituée la commission est fixé également par le CRE et doit nécessairement être représentatif de l'ensemble de la région. Il est, par exemple, souhaitable que les membres de la commission soient ceux qui œuvrent pour la discipline à l'intérieur de leur département, les CDE sont donc concernés.

Outre le Président de Commission Pierre Breu et le représentant des CRE, Jean-Pierre Collin, les 6 membres restent à désigner : en Côte d'Azur, les volontaires ne manquent pas et il est attendu que la Provence fasse connaître les personnes volontaires pour participer à la structuration et au développement du Hunter en PACA.

La conclusion de cette réunion revient à Jacques Robert qui émet le souhait qu'une commission de travail harmonieuse parvienne à se constituer pour le développement de la discipline.

Jean-Pierre Collin remercie Jacques Robert et Claude Lanchais pour leur présence et leur disponibilité ainsi que tous les participants.